



Au Sinaï, Dieu révèle les Dix Commandements qui prévoient, entre autres, le respect du Shabbat.

Le porteur de bois

Le transgresseur du Shabbat

La Bible présente un cas où homme transgresse le Shabbat en portant du bois.

Interrogeant Dieu, Moïse reçoit cette réponse : la peine de mort par lapidation. Cette sentence fut appliquée.

Nous pouvons donc mesurer le décalage entre les dispositions de la Torah et celles du Talmud.

במדבר פרק טו

- (לב) ויהיו בני ישראל במדבר וימצאו איש מקשש עצים ביום השבת:
 (לג) ויקריבו אתו המצאים אתו מקשש עצים אל משה ואל אהרן ואל כל העדה:
 (לד) ויניחו אתו במשמר כי לא פרש מה יעשה לו: ס
 (לה) ויאמר יקוק אל משה מות יומת האיש רגום אתו באבנים כל העדה מחוץ למחנה:
 (לו) ויציאו אתו כל העדה אל מחוץ למחנה וירגמו אתו באבנים וימת כאשר צוה יקוק את משה:

שבת צ"ו א'

ר' עקיבא אומר, מקושש זה צלפחד, מנה"מ, נאמר כאן ויהיו בני ישראל במדבר וימצאו איש מקושש עצים ונאמר להלן (פ' פינחס) אבינו מת במדבר, מה להלן צלפחד אף כאן צלפחד:

Nombres chapitre 15

- 32- Pendant leur séjour au désert, les enfants d'Israël trouvèrent un homme ramassant du bois le jour du Sabbat.
 33- Ceux qui l'avaient trouvé ramassant du bois le conduisirent devant Moïse et Aaron, et devant toute la communauté.
 34- On le mit en lieu sûr, parce qu'il n'avait pas été expliqué comment il fallait agir à son égard.
 35- Alors l'Éternel dit à Moïse: "Cet homme doit être mis à mort; que toute la communauté le lapide hors du camp."
 36 Et toute la communauté l'emmena hors du camp, et on le fit mourir à coups de pierres, comme l'Éternel l'avait ordonné à Moïse.

Traité Shabbath 96 a

Rabbi Aquiba enseigne : ce porteur de bois était Tsélofad. D'où le savons-nous ? Car il est écrit ici « et les enfants d'Israël étaient dans le désert et ils trouvèrent un homme portant des bois » et plus loin il est dit « Notre père est mort dans le désert ». De même que là il s'agit de Tsélofad, ici aussi il s'agit de Tsélofad.

Note :

Ce commentaire est fondé sur le principe analogique à partir du mot « désert », c'est-à-dire qu'un même mot dans deux contextes différents relie ces deux textes. Ici puisque le « désert » du second texte est lié à Tsélofad, alors le « désert » du premier texte est aussi lié à Tsélofad. Tsélofad ne laissa pas de fils, mais seulement des filles, qui demandèrent à Moïse le droit d'hériter, droit qui fut reconnu par Dieu.

Traduction : [Pentateuque Nombres ch. 15, v. 32, \(Shla'h lekha - רל חלש\)](#) et Philippe Haddad.